ville de Villiers-le-bel

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 28 mars 2025

Le vendredi 28 mars 2025, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 14 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Mme Djida DJALLALI-TECHTACH.
Mme Véronique CHAINIAU préside la séance lors de l'approbation du compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2024.

Secrétaire : M. Allaoui HALIDI

Présents : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH*, Mme Véronique CHAINIAU (sauf pour le point n°27), M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE (sauf pour les points n°21, 28 et 34), M. Daniel AUGUSTE (sauf pour les points n°21 et 24), Mme Myriam KASSA (sauf pour les points n°18, 22, 27 et 33) , M. Christian BALOSSA (à compter de 20h06 - point n°15 et sauf pour les points n°18, 26, 27 et 34), Mme Teresa EVERARD (sauf pour le point n°28), M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC (sauf pour le point n°28), M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA (sauf pour les points n° 22 et 26), M. Gourta KECHIT (sauf pour les points n°20 et 22), Mme Hakima BIDELHADJELA (sauf pour le point n°18), M. Maurice BONNARD (sauf pour le point n° 26), M. William STEPHAN (sauf pour les points n°18, 20 et 27), Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE (sauf pour le point n°24), Mme Carmen BOGHOSSIAN (sauf pour le point n°28), M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Jean-Louis MARSAC*, Mme Lilia GILLES (sauf pour les points n° 26 et 33), M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES (sauf pour le point n° 28)
*(Mme Djida DJALLALI-TECHTACH et M. Jean-Louis MARSAC s'étant retirés au moment du vote du compte administratif - 2024 du budget principal de la ville)

Représentés : M. Christian BALOSSA par M. Jean-Louis MARSAC (sauf pour le point n°8 et jusqu'à 20h06 - point n°14), M. Faouzi BRIKH par M. Allaoui HALIDI, M. Mohamed ANAJJAR par M. Sori DEMBELE (sauf pour le point n° 21), M. Bankaly KABA par M. Jean-Pierre IBORRA (sauf pour les points n° 19, 22 et 24)

Absents excusés : Mme Véronique CHAINIAU (pour le point n°27), Mme Mariam CISSE-DOUCOURE (pour les points n°21, 28 et 34), M. Daniel AUGUSTE (pour les points n°21 et 24), Mme Myriam KASSA(pour les points n°18, 22, 27 et 33), M. Christian BALOSSA (pour les points n°8, 18, 26, 27 et 34), Mme Teresa EVERARD (pour le point n°28), Mme Laetitia KILINC (pour le point n°28), Mme Géraldine MEDDA (pour les points n° 22 et 26), M. Gourta KECHIT (pour les points n°20 et 22), Mme Hakima BIDELHADJELA (pour le point n°18), Maurice BONNARD (pour le point n° 26), M. William STEPHAN (pour les points n°18, 20 et 27), M. Pierre LALISSE (pour le point n°24), Mme Carmen BOGHOSSIAN (pour le point n°28), Mme Lilia GILLES (pour les points n° 26 et 33), Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR (pour le point n° 21), M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA, M. Bankaly KABA (pour les points n° 19, 22 et 24), Mme Nicole MAHIEU-JOANNES (pour le point n° 28)

Absent : -

Le Conseil Municipal est réuni en Mairie - Salle des Mariages.
Madame la Maire procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
M. Allaoui HALIDI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ *Compte rendu*
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2025

ARRETE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2025.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

2/ *Compte rendu*
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

ARRETE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2025.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

3/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 26 janvier 2025 et le 10 mars 2025, les décisions prises par Madame la Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 19 - Contrat de prêt : 1 - Concession dans le cimetière : 26 - Demande de subvention : 5 - Mise à disposition de locaux : 2
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Il est rendu acte des décisions prises par Madame la Maire.

4/ *Conseil Municipal*

Etat annuel présentant les indemnités brutes de toutes natures des élus siégeant au sein du Conseil Municipal

PREND ACTE de la communication de l'état annuel de l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal de Villiers-le-Bel.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

5/ *Conseil Municipal*

Indemnités de fonction des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués

DECIDE de fixer les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués de la façon suivante :

- Indemnité du 1er adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 2ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 3ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 4ème adjoint : 26.21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 5ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 6ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 7ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 8ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 9ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 10ème adjoint : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 11ème adjoint (de quartier) : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 12ème adjoint (de quartier) : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité du 13ème adjoint (de quartier) : 18.2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Indemnité des conseillers municipaux délégués (soit 12 conseillers municipaux délégués) : 10,98 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

DIT que ces indemnités suivront l'évolution du traitement de la fonction publique,

DECIDE de verser les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter de la date à laquelle la présente délibération deviendra exécutoire.

DIT que la présente délibération abroge la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 relative aux indemnités de fonction des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués.

CHARGE Madame la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

6/ *Conseil Municipal*

Majoration des indemnités de fonction

DECIDE que les indemnités réellement octroyées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués sont majorées de 15%,

DECIDE de retenir la majoration de surclassement démographique pour les Communes ayant été attributaires de la dotation de solidarité urbaine au cours des exercices précédents pour les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,

DECIDE de verser les indemnités de fonction des élus à compter de la date à laquelle la présente délibération deviendra exécutoire.

DIT que la présente délibération abroge la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 relative à la majoration des indemnités de fonction.

CHARGE Madame la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

7/ *Finances*

Compte de Gestion 2024 - Budget Principal de la ville

ARRETE le résultat de l'exercice dudit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2024 à la somme globale de – 862 805,23 €,

ARRETE le résultat de clôture dudit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2024 à la somme globale de 4 402 966,38 €,

AUTORISE Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Jean-Louis MARSAC (ayant le pouvoir de M. Christian BALOSSA) s'étant retiré au moment du vote du Compte Administratif en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian BALOSSA n'est pas représenté lors de l' « Approbation du Compte Administratif du Budget Principal de la Ville - Exercice 2024 » - point n°8 de l'ordre du jour.

8/ *Finances*

Approbation du Compte Administratif du Budget Principal de la Ville - Exercice 2024

CONSIDERANT que Mme Véronique CHAINIAU a été désignée, à l'unanimité, pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

Monsieur MARSAC - Maire en fonction jusqu'au 26 août 2024 et Madame DJALLALI-TECHTACH - Maire en fonction depuis le 6 septembre 2024, s'étant retirés au moment du vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget principal de la ville et arrête les résultats de clôture du compte administratif 2024 du budget principal de la ville, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de Sarcelles. Ces résultats sont les suivants :
Un déficit d'investissement de -1 143 705,52 € et un excédent de fonctionnement de 5 546 671,90 €, soit un excédent global de clôture de : 4 402 966,38 €.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée : Vote pour : 24 – Contre : 4 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 2 (M. Jean-Louis MARSAC - Maire en fonction jusqu'au 26 août 2024 et Mme Djida DJALLALI-TECHTACH - Maire en fonction depuis le 6 septembre 2024, s'étant retirés au moment du vote).

Mme Djida DJALLALI-TECHTACH et M. Jean-Louis MARSAC (ayant le pouvoir de M. Christian BALOSSA) reviennent dans la salle à 19h49.
Madame la Maire reprend la présidence de la séance.

9/ *Finances*

Affectation du résultat 2024 - Budget Principal de la ville

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- 3 056 671,90 € à la section d'investissement du budget 2025 sur le compte 1068,
- 2 490 000 € à la section de fonctionnement du budget 2025 sur le compte 002.

(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 4 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 0

10/ *Finances*

Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

FIXE comme suit, pour l'année 2025, les taux d'imposition composant l'impôt communal :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 65.76 %
-Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 14,16%

PRECISE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

11/ *Finances*

Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement - Opération de construction du groupe scolaire Maurice Bonnard

DECIDE de réaliser l'opération de construction du nouveau groupe scolaire Maurice Bonnard dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiement,

FIXE le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de construction du nouveau groupe scolaire Maurice Bonnard conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

12/ *Finances*

Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement - Opération de construction du nouveau conservatoire de musique et de danse Catherine Embs-Cortot

DECIDE de réaliser l'opération de construction du nouveau conservatoire de musique et de danse Catherine Embs-Cortot dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiement,

FIXE le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de construction du nouveau conservatoire de musique et de danse Catherine Embs-Cortot conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

13/ *Finances*

Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2025 - Budget Principal de la ville

VOTE le budget pour l'exercice 2025, par nature, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement :

	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
002			2 490 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 504 090,45 €	
012	CHARGES PERSONNEK ET FRAIS ASSIMILES	29 603 530,76 €	
013	ATTENUATION DE CHARGES		138 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 372 664,00 €	
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 903 430,00 €	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 242 541,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	1 023 487,86 €	
67	CHARGES SPECIFIQUES	30 000,00 €	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS	200 000,00 €	
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES		1 329 493,00 €
73	IMPOTS ET TAXES		7 511 073,00 €
731	FISCALITE LOCALE		15 390 011,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		26 793 117,07 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		797 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS		421 050,00 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES		10 000,00 €
	TOTAL GENERAL	54 879 744,07 €	54 879 744,07 €

Section d'investissement :

	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
001		1 143 705,52 €	0,00 €
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 372 664,00 €
040	OPERATIONS ORDRES TRANSFERT ENTRE SECTI	0,00 €	3 903 430,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	308 000,00 €	308 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		4 656 671,90 €
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	0,00 €	15 470 253,77 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 833 120,00 €	2 000 000,00 €
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	2 423 009,01 €	0,00 €
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	87 369,00 €	
21	IMMOBILISATION INCORPORELLES	10 228 102,19 €	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 210 178,82 €	0,00 €
45411	OPERATION COMPTE DE TIERS	120 000,00 €	
45412	OPERATION COMPTE DE TIERS		120 000,00 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		5 623 706,66	7 146 171,53
	TOTAL GENERAL	36 977 191,20 €	36 977 191,20 €

Soit une balance générale :

Dépenses/Recettes	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total
Dépenses	36 977 191,20€	54 879 744,07 €	91 856 935,27 €
Recettes	36 977 191,20€	54 879 744,07 €	91 856 935,27 €

(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote global du Budget Primitif pour l'exercice 2025: Vote pour : 27 – Contre : 4 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 0

14/ *Finances*

Actualisation des tarifs municipaux

ADOPTE les tarifs municipaux actualisés figurant dans le tableau annexé à la délibération,

DIT que les changements de tarifs prendront effet conformément aux indications inscrites dans le tableau joint en annexe.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)
Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Christian BALOSSA arrive en séance à 20h06 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Louis MARSAC) .

15/ *Finances*

Communauté d'agglomération - Révision du montant de l'Attribution de Compensation

ACTE et APPROUVE la révision de l'attribution de compensation de la commune de Villiers-le-Bel, pour 2025, à la somme globale de 1 930 780.82 €.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

PRECISE que la recette résultante sera imputée au chapitre 73 (impôts et taxes), article 73211 (attribution de compensation) du budget.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)
Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

16/ *Finances*

Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour l'organisation de deux évènements: une parade festive et sportive et des points d'animations sportives de proximité

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, en vue de participer au financement de deux évènements : la parade festive et sportive d'une part et l'organisation de points d'animations sportives de proximité d'autre part.

AUTORISE Madame la Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France tout document afférent à cette demande de fonds de concours.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)
Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

17/ *Subventions aux associations*

Subventions aux associations et établissements publics - Domaine Social - Exercice 2025

DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics, à vocation sociale, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025 conformément au tableau ci- dessous (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2025 de l'association).

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2025					
ASSOCIATIONS	2025				
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	*Total des valorisations*	*Total subventions 2025 et valorisations*
Total	1 337 950 €		1 337 950 €	20 857 €	1 358 807 €
95520-657362 CCAS	1 313 000 €		1 313 000 €	0 €	1 313 000 €
928243-6574 Association sociales	12 500 €		12 500 €	0 €	12 500 €
AMPCVB - Protection Civile	3 100 €		3 100 €	0 €	3 100 €
Secours populaire français	8 000 €		8 000 €	20 857 €	28 857 €
Mouv Santé	150 €		150 €	0 €	150 €
Secours Catholique	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €
PLM Unity	200 €		200 €	0 €	200 €

DIT que les notifications de la subvention aux associations préciseront leur affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention.
(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA, M. Christian BALOSSA, Mme Hakima BIDELHADJELA et M. William STEPHAN quittent la salle à 20h12 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération « Subventions aux associations et établissements publics - Domaine Sportif - Exercice 2025» - point n°18 de l'ordre du jour.

18/ *Subventions aux associations*

Subventions aux associations et établissements publics - Domaine Sportif - Exercice 2025

DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics, à vocation sportive, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025 conformément au tableau ci- dessous (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2025 de l'association).

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2025					
ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2025				
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	*Total des valorisations*	*Total subventions 2025 et valorisations*
A2DM ESCALADE	2 800 €		2 800 €	*691 €*	*3 491 €*
ARGOVIE-ATHLETISME	4 500 €		4 500 €	*1 080 €*	*5 580 €*
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LEON BLUM	750 €		750 €	*3 726 €*	*4 476 €*
ASSOCIATION SPORTIVE PENDUICK	750 €		750 €	*1 732 €*	*2 482 €*
BOXE SAVATE CLUB	3 000 €		3 000 €	*1 134 €*	*4 134 €*
Boxing Cool Académie	3 500 €		3 500 €	*7 182 €*	*10 682 €*
Carré Clay	1 000 €		1 000 €	*641 €*	*1 641 €*
Cercle des Médaillés Jeunesse et Sports	200 €		200 €	*0 €*	*200 €*
Club Subaquatique	6 000 €		6 000 €	*0 €*	*6 000 €*
Conceptuel association (Boxe Thai)	5 000 €		5 000 €	*6 300 €*	*11 300 €*
Gymnastique Volontaire de Gonesse - Villiers le Bel	2 890 €		2 890 €	*288 €*	*3 178 €*
Hockey Club VBHC	500 €		500 €	*8 149 €*	*8 649 €*
Marvellous Ink (lutte)	1 000 €		1 000 €	*3 974 €*	*4 974 €*
Niji Kendoka	4 800 €		4 800 €	*2 074 €*	*6 874 €*
Socoeur	1 000 €		1 000 €	*922 €*	*1 922 €*
UNSS collège Saint-Exupéry	750 €		750 €	*1 855 €*	*2 605 €*
USEP les Zolympiades	750 €		750 €	*0 €*	*750 €*
Villiers le taekwondo	3 000 €	6 000 €	9 000 €	3 671 €	*12 671 €*
AS SESSAD CAP DEVANT	150 €		150 €	1 129 €	*1 279 €*
VAFF95	150 €		150 €	0 €	*150 €*
Mybe-Yoga	350 €		350 €	855 €	*1 205 €*
Futsal club vlb	1 000 €		1 000 €	10 161 €	*11 161 €*
92411-6574 Associations Sportives	**43 840 €**	**6 000 €**	**49 840 €**	***55 564 €***	***105 404 €***

DIT que les notifications de la subvention aux associations préciseront leur affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention.
(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée :Vote pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA, M. Christian BALOSSA, Mme Hakima BIDELHADJELA et M. William STEPHAN reviennent dans la salle à 20h14 après le vote du point n°18 de l'ordre du jour.

M. Jean-Pierre IBORRA ayant le pouvoir de M. Bankaly KABA ne prend part ni au débat ni au vote de la délibération « Association Football Club de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement» - point n° 19 de l'ordre du jour, au titre du pouvoir donné par M. Bankaly KABA.

19/ *Subventions aux associations*

Association Football Club de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement

DECIDE d'attribuer à l'association Football Club de Villiers-le-Bel, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de 50 000 €.

DIT que la notification de la subvention à l'association Football Club de Villiers-le-Bel précisera son affection et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de son emploi.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Football Club de Villiers-le-Bel.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée :Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Gourta KECHIT et M. William STEPHAN quittent la salle à 20h15 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération « Association Judo Club de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement» - point n°20 de l'ordre du jour .

20/ *Subventions aux associations*

Association Judo Club de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement

DECIDE d'attribuer à l'association Judo Club de Villiers-le-Bel, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de 22 390 €.

DIT que la notification de la subvention à l'association Judo Club de Villiers-le-Bel précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de son emploi.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association de Judo Club de Villiers-le-Bel.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée :Vote pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Gourta KECHIT et M. William STEPHAN reviennent dans la salle à 20h16 après le vote du point n° 20 de l'ordre du jour.

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE et M. Daniel AUGUSTE quittent la salle à 20h17 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération « Association Club Olympique de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement» - point n°21 de l'ordre du jour.
M. Sori DEMBELE ayant le pouvoir de M. Mohamed ANAJJAR ne prend part ni au débat ni au vote de la délibération - point n° 21 de l'ordre du jour, au titre du pouvoir donné par M. Mohamed ANAJJAR.

21/ *Subventions aux associations*

Association Club Olympique de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement

DECIDE d'attribuer à l'association Club Olympique de Villiers-le-Bel, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de 30 000 €.

DIT que la notification de la subvention à l'association Club Olympique de Villiers-le-Bel précisera son affection et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de son emploi.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Club Olympique de Villiers-le-Bel.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée :Vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE et M. Daniel AUGUSTE reviennent dans la salle à 20h18 après le vote du point n°21 de l'ordre du jour.

Mme Myriam KASSA, Mme Géraldine MEDDA et M. Gourta KECHIT quittent la salle à 20h18 et ne prennent

part ni au débat ni au vote de la délibération « Association VLB Basketball - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement» - point n°22 de l'ordre du jour.
M. Jean-Pierre IBORRA ayant le pouvoir de M. Bankaly KABA ne prend part ni au débat ni au vote de la délibération - point n° 22 de l'ordre du jour, au titre du pouvoir donné par M. Bankaly KABA.

22/ *Subventions aux associations*

Association VLB Basketball - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement

DECIDE d'attribuer à l'association VLB Basketball, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de 10 000 €.

DIT que la notification de la subvention à l'association VLB Basketball précisera son affectation, et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de son emploi.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association VLB Basketball.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée :Vote pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA, Mme Géraldine MEDDA et M. Gourta KECHIT reviennent dans la salle à 20h19 après le vote du point n°22 de l'ordre du jour.

23/ *Subventions aux associations*

Association Compagnie d'Arc de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement

DECIDE d'attribuer à l'association Compagnie d'Arc de Villiers-le-Bel, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de 8 500 €.

DIT que la notification de la subvention à l'association Compagnie d'Arc de Villiers-le-Bel précisera son affectation, et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de son emploi.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Compagnie d'Arc de Villiers-le-Bel.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Daniel AUGUSTE et M. Pierre LALISSE quittent la salle à 20h21 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération « Association Tennis Club de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement» - point n°24 de l'ordre du jour.
M. Jean-Pierre IBORRA ayant le pouvoir de M. Bankaly KABA ne prend part ni au débat ni au vote de la délibération – point n° 24 de l'ordre du jour, au titre du pouvoir donné par M. Bankaly KABA.

24/ *Subventions aux associations*

Association Tennis Club de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement

DECIDE d'attribuer à l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de 27 158 €.

DIT que la notification de la subvention à l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel précisera son affectation et

les pièces nécessaires à fournir pour justifier de son emploi.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée :Vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Daniel AUGUSTE et M. Pierre LALISSE reviennent dans la salle à 20h22 après le vote du point n°24 de l'ordre du jour.

25/ *Subventions aux associations*

Association Centre Départemental Loisirs Jeunes de la Police Nationale Antenne de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement

DECIDE d'attribuer à l'association Centre Départemental Loisirs Jeunes de la Police Nationale Antenne de Villiers-le-Bel, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de 7 500 €.

DIT que la notification de la subvention à l'association Centre Départemental Loisirs Jeunes de la Police Nationale Antenne de Villiers-le-Bel précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de son emploi.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Centre Départemental Loisirs Jeunes de la Police Nationale Antenne de Villiers-le-Bel.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Christian BALOSSA, Mme Géraldine MEDDA, M. Maurice BONNARD et Mme Lilia GILLES quittent la salle à 20h24 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération « Subventions aux associations et établissements publics - Domaine Culturel - Exercice 2025 » - point n°26 de l'ordre du jour .

26/ *Subventions aux associations*

Subventions aux associations et établissements publics - Domaine Culturel - Exercice 2025

DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics, à vocation culturelle, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025 conformément au tableau ci- dessous (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2025 de l'association).

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2025					
ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2025				
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	*Total des valorisations*	*Total subventions 2024 et valorisations*
9230-6574 Associations Culturelles	**36 700 €**	**0 €**	**36 700 €**	***29 313 €***	***66 013 €***
ACTA	14 000 €		14 000 €	15 413 €	***29 413 €***
Académie du Sample	500 €		500 €	*0 €*	***500 €***
All Black Music	3 000 €		3 000 €	*0 €*	***3 000 €***
ART TOT	2 000 €		2 000 €	*1 166 €*	***3 166 €***
Bitasyon-Liannaj-Kreyol	1 000 €		1 000 €	*0 €*	***1 000 €***
Collectif Fusion	2 100 €		2 100 €	*11 479 €*	***13 579 €***
Les Poulains	6 500 €		6 500 €	*0 €*	***6 500 €***
Eclat des Gestes	500 €		500 €	*0 €*	***500 €***
Collectif Film de Banlieue	150 €		150 €	*0 €*	***150 €***
Nathy Events	150 €		150 €	*0 €*	***150 €***
FNACA	1 600 €		1 600 €	*0 €*	***1 600 €***
Groupe Objectif 95	1 250 €		1 250 €	*1 255 €*	***2 505 €***
JPGF	3 000 €		3 000 €	*0 €*	***3 000 €***
Sementera	600 €		600 €	*0 €*	***600 €***
KHANYA SAVAGES	350 €		350 €	*0 €*	***350 €***

DIT que les notifications de la subvention aux associations préciseront leur affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention.
(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Christian BALOSSA, Mme Géraldine MEDDA, M. Maurice BONNARD et Mme Lilia GILLES reviennent dans la salle à 20h25 après le vote du point n° 26 de l'ordre du jour.

Mme Véronique CHAINIAU, Mme Myriam KASSA, M. Christian BALOSSA et M. William STEPHAN, quittent la salle à 20h25 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération « Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement» - point n°27 de l'ordre du jour .

27/ *Subventions aux associations*

Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel - Attribution d'une subvention et autorisation de signature de la convention de financement

DECIDE d'attribuer à l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de 192 550 €.

DIT que la notification de la subvention à l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel précisera son affection et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de son emploi.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Véronique CHAINIAU, Mme Myriam KASSA, M. Christian BALOSSA et M. William STEPHAN reviennent dans la salle à 20h26 après le vote du point n°27 de l'ordre du jour.

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Teresa EVERARD, Mme Laetitia KILINC, Mme Carmen

BOGHOSSIAN et Mme Nicole MAHIEU-JOANNES quittent la salle à 20h26 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération « Subventions aux associations et établissements publics - Autres domaines d'intérêt local - Exercice 2025 » - point n°28 de l'ordre du jour.

28/ *Subventions aux associations*

Subventions aux associations et établissements publics - Autres domaines d'intérêt local - Exercice 2025

DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics, intervenant dans divers domaines d'intérêt local, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025 conformément au tableau ci-dessous (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2025 de l'association).

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2025					
ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2025				
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	*Total des valorisations*	*Total subventions 2025 et valorisations*
928243-6574	**26 870 €**	**0 €**	**26 870 €**	***2 332 €***	***29 202 €***
ACE - Amicale des Citoyens engagés	400 €		400 €	*0 €*	*400 €*
Actions d'avenir	1 250 €		1 250 €	*0 €*	*1 250 €*
ADLM	300 €		300 €	*0 €*	*300 €*
AIA - Les amis d'ici et d'ailleurs	1 500 €		1 500 €	*583 €*	*2 083 €*
Amicale des Pompiers vétérans	200 €		200 €	*0 €*	*200 €*
Archipel 95	300 €		300 €	*0 €*	*300 €*
Association socioculturelle famille 95	300 €		300 €	*0 €*	*300 €*
CDK	200 €		200 €	*0 €*	*200 €*
Centre de loisirs des anciens	5 000 €		5 000 €	*1 749 €*	*6 749 €*
CFVB - Club Ferrovière de Villiers le Bel	500 €		500 €	*0 €*	*500 €*
Croix Bleue des Arméniens	200 €		200 €	*0 €*	*200 €*
Cristaux de sel	500 €		500 €	*0 €*	*500 €*
Dialogue de femmes	2 000 €		2 000 €	*0 €*	*2 000 €*
Donnez leur vous-même à manger	200 €		200 €	*0 €*	*200 €*
Ensemble pour le Développement Humain	1 000 €		1 000 €	*0 €*	*1 000 €*
FCPE - Collège Léon Blum	500 €		500 €	*0 €*	*500 €*
FCPE - Collège M. L. King	500 €		500 €	*0 €*	*500 €*
FSE - Collège Saint Exupéry	400 €		400 €	*0 €*	*400 €*
Foyer socio-éducatif Léon Blum	400 €		400 €	*0 €*	*400 €*
Association des francos Comoriens de VLB	150 €		150 €	*0 €*	*150 €*
Bel Vie à Pattes	150 €		150 €	*0 €*	*150 €*
Jardins des Délices	500 €		500 €	*0 €*	*500 €*
Jeunes Sapeurs Pompiers	1 000 €		1 000 €	*0 €*	*1 000 €*
Kwaba	500 €		500 €	*0 €*	*500 €*
La Case	5 000 €		5 000 €	*NC*	*5 000 €*
Sistas du cœur	150 €		150 €	*0 €*	*150 €*
Our Agency solidarité	150 €		150 €	*0 €*	*150 €*
CREDO	500 €		500 €	*NC*	*500 €*
Le carré des Carreaux	500 €		500 €	*0 €*	*500 €*
Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise - Délégation de Sarcelles et Environs	120 €		120 €	*0 €*	*120 €*
Vivre Ensemble aux Carreaux	2 500 €		2 500 €	*0 €*	*2 500 €*

DIT que les notifications de la subvention aux associations préciseront leur affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention.
(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Teresa EVERARD, Mme Laetitia KILINC, Mme Carmen BOGHOSSIAN et Mme Nicole MAHIEU-JOANNES reviennent dans la salle à 20h27 après le vote du point n°28 de l'ordre du jour.

29/ *Sport*

Autorisation de signature - Convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école impliquant des intervenants extérieurs

APPROUVE les termes de la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école pour l'année scolaire 2024-2025 impliquant des intervenants extérieurs, telle que figurant en annexe de la présente

délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec l'Education nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école impliquant des intervenants extérieurs, telle que figurant en annexe de la présente délibération.

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

30/ *Culture*

Autorisation de création d'un consortium et de signature d'un accord de partenariat dans le cadre de l'opération ' Réseau numixs labs 95 (tiers-lieux), points relais de la Station numixs dans le Val d'Oise '

APPROUVE la création d'un consortium avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en tant que « chef de file », la Ville de Villiers-le-Bel et l'association LePoleS, dans le cadre de l'opération « Réseau numixs labs 95, point relais de la Station numixs dans le Val d'Oise ».

APPROUVE l'accord de partenariat entre le bénéficiaire « chef de file » la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et les partenaires (la Ville de Villiers-le-Bel et l'association LePoleS) dans le cadre de l'opération collaborative – programmation 2021-2027 «Réseau numixs labs 95 (tiers-lieux), points relais de la Station numixs dans le Val d'Oise », annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer ledit accord de partenariat.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

31/ *Enfance*

Autorisation de signature - Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour le versement de subvention des prestations de service ALSH Extrascolaire

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer l'avenant à la subvention ALSH Extrascolaire de la convention d'objectifs et de financement de la CAF tel que figurant en annexe ;

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Hakima BIDELHADJELA)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

32/ *Enfance*

Autorisation de signature - Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour le versement de subvention des prestations de service des ALSH Périscolaire

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à signer l'avenant à la subvention ALSH Périscolaire de la convention d'objectifs et de financement de la CAF tel que figurant en annexe ;

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Hakima BIDELHADJELA)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA et Mme Lilia GILLES quittent la salle à 20h34 et ne prennent part ni au débat ni au vote

de la délibération « Participation de la ville au cofinancement des actions portées par les associations dans le cadre du plan d'actions 2024-2025 de la Cité éducative de Villiers-le-Bel» - point n°33 de l'ordre du jour.

33/ *Enfance*

Participation de la ville au cofinancement des actions portées par les associations dans le cadre du plan d'actions 2024-2025 de la Cité éducative de Villiers-le-Bel

APPROUVE la participation de la Ville au co-financement des 29 actions qui sont portées par les associations dans le cadre du plan d'actions 2024-2025 de la Cité Éducative de Villiers-le-Bel pour un montant global de 74 370 €, conformément au tableau présenté dans l'exposé ci-dessus.

APPROUVE les montants des subventions proposées au titre du co-financement des actions portées par les associations subventionnées, conformément au tableau présenté dans l'exposé ci-dessus.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée :Vote pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Myriam KASSA et Mme Lilia GILLES reviennent dans la salle à 20h36 après le vote du point n° 33 de l'ordre du jour.

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE et M. Christian BALOSSA quittent la salle à 20h37 et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération « Fonds d'Initiatives Associatives - Attribution de subventions» - point n°34 de l'ordre du jour.

34/ *Vie des quartiers*

Fonds d'Initiatives Associatives - Attribution de subventions

AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

- A l'association BLK pour le projet « Les noms de mes aïeux » : montant de la subvention 1 000 euros.
- A l'association FCPE collège Léon Blum (et ses écoles de secteur) pour le projet « Ohh en couleurs » : montant de la subvention 2 000 euros.
- A l'association ACE (Amicale de Citoyen-e-s Engagé-e-s) pour le projet « La beauvillésoise » : montant de la subvention 2 000 euros.

(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE et M. Christian BALOSSA reviennent dans la salle à 20h38 après le vote du point n°34 de l'ordre du jour.

35/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Accord-cadre de fourniture de carburants à la pompe et services associés pour les véhicules municipaux

AUTORISE Madame la Maire à signer l'accord-cadre pour la fourniture de carburants à la pompe et services associés pour les véhicules municipaux, pour les lots n°1 et n°2, avec TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE, sis 562 AVENUE DU PARC DE L'ILE - 92029 NANTERRE CEDEX.
Et, pour les montants annuels maximum HT suivants :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
01	Fourniture de carburant à la pompe avec enlèvement par cartes d'approvisionnement	120 000,00 €
02	Fourniture d'électricité aux bornes de recharge par cartes d'approvisionnement	2 000,00 €

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents afférents.
(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

36/ *Habitat - Logement*

Aide financière de la commune pour l'intervention d'un géomètre en vue du bornage des limites de la copropriété Les Charmes dans le cadre du Plan de Sauvegarde (PDS) de cette copropriété

APPROUVE le versement d'une aide financière exceptionnelle de 5 796 € TTC à la copropriété Les Charmes/Les Buttes pour la prise en charge du coût de l'intervention du géomètre qui consiste en un relevé topographique de la zone, l'identification des limites cadastrales présumées et une procédure de bornage contradictoire ;

PRECISE que l'aide financière de 5 796 € TTC sera versée sur le compte de la copropriété qui est représentée par l'administrateur provisoire, le cabinet Blériot situé 50 rue Victor Hugo - 95 300 Pontoise,

CHARGE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 0

37/ *Foncier*

Dénomination de la Maison des Femmes située 2 rue Joseph Guerbigny

DECIDE, conformément aux plans joints à la présente délibération, de dénommer « Bel et Vie » la Maison des Femmes.

(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

38/ *Urbanisme*

Autorisation de signature - Convention d'assistance architecturale avec le CAUE 95

APPROUVE les termes du projet de « Convention d'assistance architecturale » avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise (CAUE 95), annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention avec le CAUE 95,

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

39/ *Santé/Handicap*

Autorisation de signature - Avenant n°2 à la convention de partenariat avec le Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale contre le cancer concernant la labellisation de lieux 'Espaces Sans Tabac'

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Commune de Villiers-le-Bel et le Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale Contre le Cancer concernant la labellisation de lieux « ESPACES SANS TABAC ».

DECIDE d'ajouter les lieux publics suivants comme « ESPACES SANS TABAC » aux trois espaces précédemment labellisés :

- Les espaces publics entourant le groupe scolaire Gérard Philipe, délimités de la manière suivante :
  - le trottoir longeant la cour de récréation de l'école, côté gauche (face à l'entrée de l'école), rue Charles Perrault ;
  - le trottoir longeant la cour de récréation de l'école, côté droit (face à l'entrée de l'école), rue Paul Verlaine ;
  - le parvis de l'école, face aux entrées des écoles élémentaire et maternelle, rue Scribe.

- Les espaces publics entourant le groupe scolaire Ferdinand Buisson, délimités de la manière suivante :
  - le trottoir ainsi que le parvis devant l'entrée des écoles élémentaire et maternelle longeant la rue Jean Bullant.

AUTORISE Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 2 précité et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

40/ *Santé/Handicap*

Autorisation de signature - Avenant n°1 au bail à usage professionnel avec la Société Interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) pour les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

APPROUVE les modalités financières fixées dans l'avenant n°1 au contrat de bail conclu avec la SISA et notamment l'aide à la location accordée par la ville appliquée sur le loyer principal révisé à hauteur de 20% pour l'année 2025.

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant n°1 au bail à usage professionnel avec la Société Interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) pour les locaux sis 3, avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel.

AUTORISE Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

41/ *Syndicats intercommunaux*

Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel / Gonesse pour la Production et la Distribution de Chaleur - Rapport d'activité 2023

PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel / Gonesse pour la Production et la Distribution de Chaleur.
(Rapporteur : M. Pierre LALISSE)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53. - 3 AVR 2025

Madame la Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH